



COMPTE-RENDU CONFERENCE TELEPHONEE DIRCOFI SUD PY REPRESENTANTS DES PERSONNELS 25 mai 2020

Présence du Directeur, de l'adjointe et de l'AFIPA RH, 2 représentants de la section CGT FP et 3 pour la section SOLIDAIRES FP .

Nombre de cas au 25 mai 2020 DIRCOFI SUD PYRENEES :

2 personnes atteintes du COVID arrêtées dont une encore hospitalisée dont le retour à domicile serait prochaine.

Organisation de l'activité DIRCOFI SUD PYRENEES Plan de Reprise d'Activité (PRA) sanitaire :

Au 20 mai 2020, il y a 47 agents en présentiel, 128 en télétravail, 7 en ASA, 20 en congés, 12 en «autres absences» et 5 en congés maladie.

Un nouveau PRA a été transmis au CHSCT qui se réunit le 26 mai 2020 pour avis avec quelques modifications sur les véhicules de services, la climatisation dans les bureaux, l'installation de poubelle à l'accueil, l'affectation de deux masques par jour pour chaque agent utilisant les transports en commun et prise en charge des personnes présentant des symptômes ;

Prochain CTL le 15 ou 16 juin 2020. Il est possible que ce soit fait en présentiel avec les règles de distanciation. L'ordre du jour porterait sur la reprise d'activité du contrôle fiscal, bilan de la formation professionnelle, le bilan de la campagne 2019/2020 sur l'évaluation professionnelle et éventuellement le Tableau de Veille Sociale (TBVS).

Situation sanitaire et administrative des collègues de la DIRCOFI hébergés dans les Centres des Finances Publiques de **l'Interrégion** : Aude, Aveyron, Gard, Gers, Hérault Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales et le Tarn.

Le matériel prévu dans le PRA a été distribué sur l'ensemble des sites.

Restaurant administratif et remboursement des frais de repas

TOULOUSE : Place Occitane réouverture à compter du 27 mai 2020. Un courriel a été adressé ce jour aux agents concernant les modalités de fonctionnement.

CAHORS : restaurant administratif ouvert

MONTPELLIER : ouvert depuis le 11 mai 2020

Pour les autres résidences les restaurants administratifs ne sont pas ouverts.

Depuis le 11 mai 2020, les collègues en présentiel et n'ayant pu avoir accès à une restauration administrative peuvent obtenir le remboursement de leur repas du midi à hauteur de 17.50 €. Des précisions sur les modalités seront fournies ultérieurement.



Plan de reprise d'activité Contrôle Fiscal suites de la note du 12 mai 2020 :

Les représentants de Solidaires ont demandé de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Sur la question des congés ARTT et situations de travail :

- Question sur les **congés** l'application dans les services de la note du 29 avril 2020. Réponse sur la date limite de report des congés 2019. Modalités de dépôt sur CET des congés.

Concernant les ASA Garde d'enfant à compter du 2 juin rien de neuf

Pour les structures scolaires restant inaccessibles aux enfants de moins de 16 ans, et pour être en situation administrative d'autorisation d'absence administrative, il faudra une attestation de l'établissement.

Attente de la réponse officielle. Question sans réponse pour l'instant

L'occupation des bureaux rue Merly :

Pour le mois de juin, l'occupation des bureaux sera organisée sur un système identique à celui mis en place depuis le 11 mai 2020.

Concernant des réunions qui seraient tenues par les OS, compte tenu de l'exiguïté du local syndical situé au 4^e étage, il sera possible d'occuper la salle Paul Barthe, qui dispose de deux portes (l'entrée et la sortie seraient définies). L'occupation de cette salle serait effectuée conformément aux dispositions sanitaires établies.

Concernant l'**utilisation des équipements suivants (réfrigérateurs, bouilloire, micro-ondes) situés dans les bureaux**, le directeur ne souhaite pas se prononcer sur l'utilisation de matériels privés même s'il est nécessaire que l'hygiène requise pour les biens communs soit de même niveau. Appel à la discipline collective. Nos représentants ont évoqué la note du Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers qui autorise leur utilisation, moyennant le nettoyage des points de contact.

Les aménagements proposés au CHSCT par la CGT pour un équipement permettant l'ouverture des portes coupe-feu par le coude sont validés.

Un inventaire et une commande a été faite. Cet équipement a vocation à être installé sur l'ensemble des sites DIRCOFI.

Ci-joint les liens sur les articles parus dans la presse que nous avons évoqués auprès du médecin de prévention et de l'inspecteur ISST lors du dernier CHSCT (avis favorable donné).

https://actu.fr/Occitanie/roquemaure_81228/coronavirus-poignee-ouvrir-portes-le-coude-sera-finalement-produite-occitanie_33546719.html



question sur la fourniture de blocs fenêtres afin de permettre de les laisser entre ouvertes. Cet équipement avait été demandé avant le confinement par certains services. La direction va regarder où en est cette demande.

Prise en compte administrative du travail syndical notamment en tant que temps de réunion avec l'administration Article 15. Sur le principe pas de problème. Toutefois, sur le temps accordé, des interrogations persistent.

Il est mis fin au dispositif de conférence téléphonique liée aux contraintes du confinement sauf nécessité de le reprendre pour des raisons particulières sur demande de la Direction ou des représentants des OS.